

BULLETIN COMMUNAL

- Décembre 2015 -

WICKERSHEIM



WILSHAUSEN



“ J’espère
vous retrouver
à la cérémonie
des vœux du maire
dans la salle polyvalente le dimanche
10 janvier 2016
à 17h. ”



EDITO Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La fin d’année approche et avec elle, le moment des fêtes mais aussi le moment des bilans...

L’année 2015 a été marquée par la cruauté des attentats de Paris. La peur a envahi nos esprits. Mais la France, comme nos voisins européens, a déployé d’importants moyens de sécurité et de surveillance. Aujourd’hui plus que jamais, vivons ensemble dans la paix, soyons solidaires et respectons nos valeurs républicaines. **LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE.**

Ces derniers dimanches, nous étions appelés aux urnes afin d’élire nos conseillers régionaux. Ils auront à gérer les nouvelles compétences de la grande région (détaillées dans la rubrique «actus»).

Début 2015 nous avons également élu les conseillers départementaux qui représenteront et défendront notre nouveau canton, le canton de Bouxwiller. Tous ces remaniements et regroupements font suite à la loi NOTRe.

Pour échapper à la fusion avec une autre communauté de communes, l’idée de transformer la Communauté de Commune des Pays de la Zorn (CCPZ) en commune nouvelle avait été émise. Mais devant les nombreuses réticences des élus, elle a été rapidement abandonnée.

La loi NOTRe a récemment baissé le seuil du nombre d’habitants des communautés de communes à 15000. La CCPZ peut donc subsister en l’état car elle compte 16000 habitants. L’objectif de la CCPZ serait tout de même de renforcer la mutualisation avec la communauté de communes du Kochersberg.

Pendant la CCPZ était dans l’obligation d’élaborer un schéma de mutualisation pour les communes membres et a du être validé pour cette fin d’année.

La création d’une commune nouvelle aux envergures beaucoup plus restreintes est apparue et a été étudié.

Dans cette immense réorganisation, la place de la commune reste bien mince, d’autant plus que nos dotations fondent comme neige au soleil. La question se pose : quel avenir pour notre commune rurale ? Soyez rassurés : l’équipe municipale et moi-même défendrons au mieux l’intérêt de nos générations futures en gardant à l’esprit le vieil adage : «Seul on va vite mais ENSEMBLE on va loin».

Malgré cette conjoncture bouleversante, je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d’année et une bonne année 2016.

JOYEUX
NOEL
&
BONNE
ANNEE !

René HATT



AGENDA Les événements 2016

Dimanche
10 janvier 2016 à 17h • **VŒUX DU MAIRE**

Dimanche
21 février 2016 à 12h • **FETE PAROISSIALE**
à Geiswiller

Samedi
12 mars 2016 • **SOIRÉE MOULES FRITES**
organisée par les «AMIS POMPIERS»

Dimanche
20 mars 2016 • **SOIRÉE TARTE FLAMBEE**
organisée par la «SOCIETE DE TIR»

Dimanche
29 mai 2016 • **FETE ANNUELLE DU TIR avec brocante**
organisée par la «SOCIETE DE TIR»

Dimanche
19 juin 2016 • **TOURNOI DE PETANQUE**
organisé par «l'ASCL»

Samedi
8 octobre 2016 • **SOIRÉE MOULES FRITES**
organisée par les «AMIS POMPIERS»

Dimanche
23 octobre 2016 • **SOIRÉE TARTE FLAMBEE**
organisée par la «SOCIETE DE TIR»



VIE COMMUNALE

L'état civil

Naissances

Valentine DISS

née le 29 avril 2015 à Schiltigheim
Fille de Stéphane et Audrey DISS
domiciliés 37, rue principale
à WICKERSHEIM

Ambre WURTZ

née le 10 septembre 2015 à Schiltigheim
Fille de Joël WURTZ et de Lucie LEGROS
domiciliés 55, rue principale
à WICKERSHEIM



Décès

Jean SCHNEPP (75 ans)

né le 8 mars 1940
décédé le 2 octobre 2015

Anne-Marie SPACK-ARNOLD épouse KAUFFMAN (85 ans)

née le 9 juillet 1930
décédée le 27 septembre 2015

Anne SCHMITT (95 ans)

née le 22 février 1920
décédée le 18 décembre 2015

Madeleine Artz (81 ans)

née le 1^{er} juin 1934
décédée le 18 décembre 2015

AnneWeil (93 ans)

née le 28 février 1922
décédée le 19 décembre 2015

BLOC NOTE

La mairie vous informe

Ordures ménagères

JOUR FÉRIÉ	JOUR RATTRAPAGE	FLUX CONCERNÉ
mardi 1 ^{er} novembre 2016	samedi 29 octobre 2016	ORDURES MÉNAGÈRES

Déchèterie de Bossendorf

FERMETURE
Jeudi 24 décembre 2015
Jeudi 31 décembre 2015

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre d'habitants dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux, la détermination des modes de scrutin mais aussi l'implantation des commerces, la construction de logements et le développement des moyens de transport.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

RECENSEMENT EN LIGNE : POSSIBLE ET ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 3,4 millions de personnes ont répondu en ligne en 2015, soit une économie de 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 21 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2016

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr



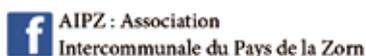
RENDEZ-VOUS 2016 DE L'AIPZ

Les manifestations et dates à retenir :

- **RANDO FOLIES** 19, 20, 21 et 22 MAI
Wilwisheim, Waltenheim, Mittelhausen et Ettendorf
- **FETE DE LA MUSIQUE INTERCOMMUNALE**
21 JUIN Schwindratzheim
- **JEUX INTERVILLAGES** 26 JUIN
Hohatzenheim
- **FETE DES ASSOCIATIONS** (date à définir)
Hochfelden

D'autres manifestations seront proposées tout au long de l'année.

Pour plus d'informations :



<http://www.intervillages.org>

ENSEMBLE, animons le
Pays de la Zorn !



Vous souhaitez rejoindre l'AIPZ, n'hésitez pas à nous contacter !



contact : aipz@intervillages.org

En partenariat avec :



Les grands anniversaires

Les différentes délégations du conseil municipal tiennent à remercier leurs aînés pour le très bon accueil qui leur a été réservé lors de leurs visites.



95 ANS

SCHMITT

Anne

née le 22/02/1920



90 ANS

RUSCHER

Marthe

née le 04/02/1925



90 ANS

SCHMITT

Marguerite

née le 06/02/1925



90 ANS

SCHMITT

Jean

né le 28/03/1925



90 ANS

KERN

Erna

née le 03/04/1925



90 ANS

DOOSMANN

Jeanne

née le 25/07/1925



85 ANS

MATTER

Jeanne

née le 11/02/1930



85 ANS

FREY

Marguerite

né le 20/03/1930



85 ANS

FREY

Alice Jeanne

née le 14/06/1930



85 ANS

KAUFFMANN

Annie

09/07/1930 - 27/09/2015



80 ANS

MARZOLF

Louise

née le 01/08/1935



80 ANS

LUKASZEWSKI

Madeleine

née le 24/12/1935



VIE COMMUNALE Les jeux Intervillages



Le 21 juin 2015 notre seconde participation aux Jeux Intervillages du pays de la Zorn a été marquée par une belle 7^{ème} position parmi les 16 communes participantes.

Notre implication et notre originalité ont participé à la bonne ambiance et au bon déroulement de cette magnifique journée. Les photos suivantes témoignent à nouveau de la bonne humeur, du fair-play et du dévouement de nos joueurs.



Les volontaires souhaitant participer à l'édition 2016 peuvent se faire connaître auprès d'un membre du conseil municipal afin de défendre les couleurs de nos villages !!!!





INFORMATION

PSL : Plan Social Local

Le conseil départemental du Bas-Rhin a lancé ce plan pour connaître et subvenir aux besoins des personnes âgées sur notre territoire.

Début septembre, ils sont intervenus à la réunion mensuelle du 3^{ème} âge pour présenter l'action et recenser les besoins, mais également en soirée pour toutes les personnes intéressées. Ils ont par la

même occasion présenté le Diamantic, véritable reflet de tous les aménagements possibles pour faciliter le quotidien des seniors.

Mme Boitel de l'ESPAS de Saverne souhaite lancer une enquête pour recueillir les attentes et les besoins des seniors sur la thématique de l'habitat et de l'animation de la vie sociale.

A cette fin des bénévoles sont attendus pour mener à bien cette mission auprès des personnes de plus de 70 ans, **nous lançons donc un appel aux volontaires pour soutenir le conseil départemental.**

Pour plus d'informations sur tous les dispositifs, vous pouvez contacter :

- La Direction de l'habitat et de l'aménagement durable du Conseil Départemental du Bas-Rhin :
03 69 20 75 52
logement@bas-rhin.fr

- L'ESPAS de Saverne :
03.68.33.87.01
evelyne.boitel@bas-rhin.fr

Et consulter le site web du Conseil Départemental du Bas-Rhin : www.bas-rhin.fr, rubrique habitat et logement.

ORDURES MENAGERES Tarification incitative : pas d'augmentation en 2016

La Collecte en porte à porte

La tarification de la Redevance Incitative a débuté le 1^{er} janvier 2012. Grâce à votre participation à la réduction des déchets ménagers collectés en porte à porte et à la valorisation lors du tri, la Communauté de Communes a pu maîtriser le coût de gestion des déchets du territoire. Dès lors, les tarifs de la redevance incitative, qui n'ont pas augmenté depuis 2012, seront reconduits en 2016.

Si la quantité des déchets ménagers collectés s'est stabilisée depuis la mise en place de la Redevance Incitative, la qualité du tri sélectif tend à se dégrader. En effet, les dernières analyses du contenu des bacs de tri sélectif font apparaître des erreurs mais également des incivilités.

Pour rappel voici les déchets qui sont collectés dans le bac de tri :

- Les bouteilles en plastique vides
- Les papiers/journaux
- Les briques alimentaires vides
- Les petits cartons non souillés
- Les emballages métalliques vides
- Les aérosols vides

En cas de doute, jetez vos déchets dans la poubelle «des Ordures Ménagères» car les refus de tri coûtent cher à la collectivité.

En Déchèterie

La redevance Incitative en déchèterie s'appuie sur l'utilisation réelle du service par l'utilisateur. Chacun est ainsi incité à diminuer sa quantité de déchets.

2015 a été une année test pour nos déchèteries et a permis de mieux comprendre les habitudes de fréquentation de la population de notre territoire en matière de déchèterie, ainsi que ses besoins et ses attentes.

D'après nos statistiques, en 2015, environ 98 % des usagers se sont rendus en déchèterie moins de 16 fois.

Pour poursuivre notre politique environnementale, redonner aux déchèteries leur vocation occasionnelle, permettre de rationaliser les déplacements et contribuer au respect de l'environnement,

la redevance incitative comprendra 16 passages avec un volume maximum de 2m³/passage pour toute l'année 2016.

A partir du 17^{ème} passage, un forfait de **5 € par entrée** sera appliqué. Ce tarif prend en compte les coûts de fonctionnements, les coûts d'enlèvement et de traitements des différents déchets pris en charge dans les bennes.

Ces passages supplémentaires seront inclus dans votre facture du 2^{ème} semestre.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn organisera une campagne gratuite de collecte des Déchets Dangereux pour les Ménages (pour les particuliers uniquement) sur la déchèterie professionnelle de la société EDIB. La date de collecte vous sera communiquée ultérieurement.



ALCA Les compétences de la grande région

- Possibilité de modification ou d'adaptation des lois et règlements sur la région
- Création des plates formes de services numériques et acquisitions de données géographiques
- Schéma régional de développement économique, d'innovations
- Schéma régional d'aménagement, de développement durable
- Plan de prévention et de gestion des déchets
- Transports scolaires (à partir de septembre 2017)
- Gares publiques routières
- Aéroport de l'état
- Gestion des lycées



ACTUS Commune nouvelle

Une commune nouvelle correspond à un regroupement de plusieurs communes existantes afin de ne former plus qu'une seule entité. Ce dispositif existe depuis 2010 dans les lois mais il n'a jamais eu aucun réel attrait. Pour parer à cette lacune, l'état a mis en place une carotte financière en prévoyant de ne pas baisser les dotations octroyées aux communes qui se regroupent. En effet il est prévu par ailleurs de faire baisser les dotations de l'état aux collectivités, commune comprise. Ils ont bel et bien l'intention de réduire le déficit de notre pays et un moyen facile est de donner moins, donc de limiter les dotations. Wickersheim/Wilshausen se voyait baisser les ressources d'environ 4 000€ par an et ce sur 3 années. Nous ne pouvons pas ignorer cet avantage financier. Il nous a donc paru opportun

d'étudier la fusion avec d'autres villages et de faire un bilan des avantages et inconvénients, autres que financiers.

Nos voisins de Geiswiller et de Zoebersdorf étant favorables à la commune nouvelle et motivés par un regroupement, nous nous sommes rapprochés d'eux. Après de nombreux débats, le conseil municipal de nos villages s'est prononcé favorablement pour ce regroupement. Par la suite, Issenhausen et Lixhausen adhéreront à la démarche. A ce jour, Scherlenheim semble également vouloir nous rejoindre.

Pour profiter au maximum des avantages financiers, la commune nouvelle aurait dû voir le jour le 1 janvier 2016 mais entre-temps est apparu un élément

nouveau. Les dotations de péréquation départementale de la commune nouvelle auraient été bien inférieure à la somme des dotations délivrées aux communes individuelles. Ainsi nous avons décidé d'un commun accord de retarder la création de la commune nouvelle. L'étude pourra se faire plus précisément et permettra de lever bien des incertitudes sur le fonctionnement et la gouvernance de cette nouvelle institution. D'autre part un courrier a été adressé au premier ministre, au ministre de l'intérieur et au président du conseil départemental demandant de revoir la règle de calcul des dotations de péréquation afin d'effacer ou au moins de limiter cet inconvénient financier.

Affaire à suivre !!



ACTUS Schéma de mutualisation

Comme évoqué dans le mot du maire, nous vous relatons quelques précisions en ce qui concerne le schéma de mutualisation de la communauté de communes du pays de la Zorn. En voici les principaux objectifs, missions, services... :

- Il définit des nouvelles compétences telles que le SIG (système d'information géographique), le PLUi (compétence adoptée en juillet 2015)
- Partage des biens, par le biais de la banque de matériels
- Service «mise à dispositions» a pour mission d'offrir aux communes du pays de la Zorn diverses prestations selon leur besoin et sur le principe du volontariat.

Ce service a pour but de :

- Simplifier le travail des maires
- Assurer la continuité du service public
- Réduction des coûts matériels (informatique, logiciels...)
- Améliorer l'efficacité des actions
- Assurer la conformité aux règles législatives et réglementaires
- Partager la compétence des agents

Plusieurs services sont déjà proposés actuellement :

- Comptabilité
- Gestion de paie
- Secrétariat
- Archivage

Dans les mêmes objectifs la CCPZ voudraient faire naître une action inter communauté. Pour ce faire la CCPZ participe à la création d'un PETER (pôle d'équilibre territorial et rural) avec la communauté de communes du Kochersberg.

L'objectif de cette entente est de mettre en place des actions communes dans les domaines tel que le tourisme, le SIG, la lecture publique, le développement économique...

URBANISME PLUi

Nous pouvons également citer le PLUi dans les travaux menés et à poursuivre dans notre collectivité.

Il est évident et très utile que notre commune se dote d'un document d'urbanisme. Après l'échec de la carte communale, le PLU semblait s'imposer tout naturellement. A ce sujet la loi a également évolué et permettait d'instaurer un PLU intercommunal de façon volontaire dans un premier temps et obligatoire par la suite. La CCPZ a pris cette compétence et c'est ainsi que le PLUi voit le jour.

Plusieurs réunions ont été organisées à la com-com pour déterminer la pertinence et la possibilité d'élaboration du PLUi. En décembre la prescription de l'élaboration

du PLUi précisant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de prescription ont été délibéré favorablement au conseil communautaire.

La communauté avait acté la prise de la compétence urbanisme au mois de juillet après que les 26 communes avaient délibéré.

Les objectifs poursuivis abordent plusieurs thèmes comme l'habitat et le cadre de vie, l'agriculture, les équipements publics ou d'intérêts publics, l'environnement, les infrastructures de transport et de mobilité, les risques naturels et technologiques.

Les modalités de concertation précisent les moyens permettant à toutes les

personnes concernées d'être informées et de formuler des observations et des propositions. On citera entre autres, un site internet spécialement ouvert pour le PLUi, la presse, des réunions publiques, des registres dans toutes les mairies et à la ccpz.....

Après cette prescription, suivra le choix d'un maître d'ouvrage qui aura à sa charge de mener les études et de finaliser le document d'urbanisme. La validation et l'arrêté du PLUi sont prévus dans quatre ans...Ce sont donc des travaux de longue haleine, en espérant ne pas rencontrer de véritables embûches !



NOËL en Angleterre

Dès le début du mois de décembre, les Anglais envoient des cartes à leurs amis et à leur famille. Les cartes reçues sont accrochées au mur jusqu'au jour de l'Épiphanie le 6 janvier.

La veille de Noël, les enfants vont chanter des chants de Noël dans les rues et reçoivent des petits cadeaux ou des friandises. Ils suspendent de grandes chaussettes au pied de leur lit et déposent

des gâteaux et un verre de porto pour le Père Noël.

Le repas de Noël comprend traditionnellement une dinde aux marrons et un pudding.

Autre élément indispensable à tout réveillon : les crackers (de grosse papillotes explosives qui sont placées à côté de chaque assiette).

Le lendemain de Noël, c'est boxing day, un jour férié où personne ne travaille.



NOËL en Irlande

En Irlande, les fêtes de Noël commencent le 13 décembre. On appelle cette période «little Christmas».

Avant de partir pour la messe de minuit on laisse un verre de whisky pour le Père

Noël et des carottes pour les rennes.

Le jour de Noël, les Irlandais mettent une bougie sur le rebord de la fenêtre.

Le 26 décembre est encore un jour de fête appelé «Stephen's day».



NOËL en Allemagne

Les Allemands commencent à préparer Noël dès le début du mois de décembre. Chaque dimanche du mois, ils allument une bougie supplémentaire sur la couronne de l'Avent (qui compte 4 bougies en tout). Le sapin est décoré le 24 décembre par

les enfants. Le plat traditionnel de Noël est une oie grillée accompagnée de chou rouge et de pommes.

Le jour des Rois, les enfants se déguisent en Rois Mages ...



NOËL en Italie

En Italie, les traditions de Noël sont différentes d'une région à l'autre : dans certaines régions, c'est le Père Noël, «Babbo Natale» ou le Petit Jésus, «Gesù Bambino» qui apportent les cadeaux le 25 décembre. Ailleurs, on reçoit des cadeaux pour la Sainte Lucie, le 13 décembre.

En Italie, on célèbre aussi la Befana, une gentille sorcière qui distribue des jouets le jour des Rois.

Le plus traditionnel des gâteaux de Noël italiens est le Panettone agrémenté de raisins et d'écorces d'orange. Pour les fêtes, on savoure aussi le Pandoro ou «pain doré». Ce gâteau en forme d'arbre de Noël est saupoudré de sucre glace.

NOËL en Espagne

En Espagne, les enfants reçoivent des cadeaux le 25 décembre et le 6 janvier. Ce sont les Rois Mages (Les Reyes Magos) qui déposent des présents dans leurs souliers.

Les grandes villes organisent aussi le cortège des Rois mages : ces trois per-

sonnages défilent dans les rues sur des chars richement décorés et offrent des bonbons.

La tradition veut que l'on offre des paniers de Noël garnis de confiseries comme le turròn (nougat au miel et aux amandes), de fruits, de vins et de liqueurs.

NOËL au Portugal

Au Portugal, le dîner de Noël se compose de «Bacalhau cozido», de la morue cuite avec pommes de terre et du chou et arrosé d'huile d'olive. Ce plat est suivi de nombreux desserts de fête, dont les sonhos et filhozes (beignets frits) et le

Bolo Rei (gâteaux aux fruits secs). Le soir du 24 décembre, à minuit, la plupart des familles vont à la messe qui s'appelle A Missa do Galo, «la messe du coq».

NOËL au Danemark

Au Danemark, le dîner de Noël commence vers 18 heures et se termine par du riz au lait le dessert traditionnel.

Le sapin de Noël est décoré de petits drapeaux danois, de bougies et de petits coeurs rouges et blancs. Le soir du 24

décembre, le père de famille allume les bougies puis toute la famille se rassemble autour de l'arbre pour chanter des chants de Noël.

NOËL en Pologne

La veille de Noël, les Polonais attendent l'apparition de la première étoile dans le ciel pour commencer le repas et la fête. A la table de Noël, on glisse de la

paille sous la nappe pour rappeler que Jésus est né dans une étable et on laisse toujours une place libre au cas où un invité arriverait.



Fête du 3^{ème} Age - 12/12/2015

La commune a invité les aînés des villages de Wickersheim, Wilshausen et Zoebersdorf pour fêter Noël. Après que les conseillers municipaux soutenus par leurs conjoints aient servis le repas, la chorale locale, puis des enfants de la décapole sous la houlette de Valérie Kohler et Delphine Mittelhaeser ont entonné plusieurs chansons pour ravir les oreilles des convives. Merci à eux !

